



## *Les Brèves du conseil municipal du 05 Avril 2018*

**Le conseil municipal, réuni en date du 05 Avril 2018, a délibéré.  
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.**

### **1) Compte administratif 2017**

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'année 2017. Ce compte est le reflet de toutes les dépenses et recettes effectuées dans l'année civile, cumulées avec le résultat des années précédentes. Le résultat global laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 745 738 € à affecter en recettes dans le cadre du budget primitif 2018 et un excédent d'investissement de 5 304 747 €, reporté en recettes d'investissement au budget 2018.

### **2) Budget primitif 2018**

#### **a/ Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales.**

Le conseil municipal a décidé de ne **pas augmenter les taux d'imposition**, et ce pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

- taxe d'habitation : **7.39 %**
  - taxe foncière sur le bâti : **7.99 %**
  - taxe foncière sur le non bâti : **35.21 %**
- } Ces 3 taxes rapporteront 530 279 € à la commune.

#### **b/ Subventions aux associations**

Un montant forfaitaire de 20 935 € est accordé pour les subventions aux associations, dont 20 513 € aux associations de Volgelsheim et une enveloppe de 22 000 € est également attribuée aux associations sportives de la commune.

Les conseillers ont décidé de verser 2 subventions exceptionnelles à des associations qui doivent réaliser des travaux dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

- 3 200 € à la société de Quilles pour des travaux d'aménagement des sanitaires
- 8 000 € au Club de Tennis : participation aux travaux de réfection du club house et de cheminement.

#### **c/ Le conseil municipal a adopté son budget primitif 2018 qui se présente en équilibre en fonctionnement mais en excédent de recettes en investissement :**

- <u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	3 060 000 €	Recettes	3 060 000 €
- <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	5 587 500 €	Recettes	6 737 500 €

Les opérations retenues pour le budget 2018 sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- travaux de rénovation Ecole Primaire Charles PERRAULT : 2 000 000 €
- travaux de rénovation du bâtiment du Complexe sportif (sécurité et accessibilité) : 1 000 000 €
- accessibilité intérieure et extérieure aux bâtiments publics : 180 000 €
- cheminement piéton rue de la gare : 400 000 €
- réfection du parking de la place du 5 février (crèche les Harzalas) 250 000 €
- achat de terrains : 200 000 € en provision
- acquisition d'immeubles : 150 000 € en provision
- installations de voirie : 156 000 € dont vidéo-surveillance 100 000 €
- remplacement de luminaires : 130 000 €
- remboursement emprunt : 103 674 € (79 414 € en capital et 24 260 € en intérêts)
- désamiantage et démolition des bâtiments 22 et 23 du Square des Bords du Rhin : 253 000 €
- installations, matériel et outillage technique : 62 620 €
- matériel roulant (tracteur, tondeuse,...) : 100 000 €
- installations, matériel et outillage technique : 58 800 €
- travaux d'isolation du Mille Club : 50 000 €
- travaux logements communaux : 28 000 €

### **3) Cité EDF / Lotissement Des Energies 2<sup>ème</sup> tranche : approbation de la vente**

Le conseil municipal a approuvé la vente des parcelles de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Les Energies à la société SOVIA Sarl, lotisseur-aménageur foncier, pour la réalisation d'un lotissement de 16 lots. Le prix de vente s'élève à 461 766.69 € pour 93.10 ares.

### **4) Maîtrise d'œuvre pour cheminement piéton rue de la Gare : résultats de la consultation**

La mission a été attribuée au bureau d'études SETUI pour un montant de 8 740 € HT.

### 5) **Bâtiment du complexe sportif / travaux de rénovation**

Cet ancien bâtiment militaire a été acheté par la commune en 1976 et réhabilité pour les associations communales en 1984/1985. Actuellement, il est utilisé par 3 associations : Avenir Vauban, Athlétisme Volgelsheim et la Compagnie des Archers. Un programme de rénovation de cet établissement recevant du public (ERP) est nécessaire et obligatoire : les travaux consisteront en des travaux de sécurité incendie, de mise en conformité pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) et autres rénovations. Une procédure va être lancée pour choisir un maître d'œuvre et un comité de pilotage a été créé avec des membres du conseil municipal pour suivre et mener à bien ce projet estimé à 970 000 €.

### 6) **Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach / marché de fournitures de gaz et électricité : constitution d'un groupement de commandes**

Les conseillers ont décidé d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes réalisé par la Comcom pour la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2019 à 2022.



### **Horaires écoles rentrée 2018 : erreur dans les Brèves du 15 février 2018**

Ecoles PERRAULT et GRIMM : **8h15-11h45 et 13h30-16h**

Ecole DUMAS : **8h10-11h40 et 13h25-15h55** (pour l'année scolaire 2018-2019, les deux maternelles étant regroupées à l'école maternelle PERRAULT, les horaires de DUMAS seront ajustés).



### **Journée citoyenne Samedi 26 Mai 2018 de 9h à 13h suivie d'un repas pris en commun**

Toute la population est invitée à participer à cette journée citoyenne. Plusieurs chantiers sont proposés, par exemple : ateliers peinture, aménagement paysager, création d'un boulodrome... Vous n'avez pas besoin de compétences particulières, il

en a pour tous les âges et tous les goûts. Renseignements et inscriptions en mairie ou sur le site internet de la commune [www.volgelsheim.fr](http://www.volgelsheim.fr)

### **Inscriptions dans les écoles maternelles**

Ecole maternelle Charles PERRAULT : les parents peuvent contacter la directrice Mme EGGEMANN-TAISNE au 03 89 72 53 84 pour convenir d'un rendez-vous pour l'inscription.

Ecole maternelle bilingue Alexandre DUMAS : les parents peuvent contacter directement le directeur M. Alexandre GEYER au 03 89 72 77 25.

### **Exposition-vente internationale d'orchidées du 20 au 22 avril 2018 de 10h à 18h à la salle des fêtes**

Exposition et vente d'orchidées. Entrée 3 €, gratuit pour les moins de 12 ans.



### **Travaux de réfection du pont sur le Giessen**



Le Département du Haut-Rhin procèdera à la réfection du pont sur le Giessen aux lieux-dits « Ville de Paille » et « La Boîte à Sel » à la limite de Volgelsheim/Biesheim. **La RD 29 sera barrée du 22/05 au 25/06**, une déviation sera mise en place par la route EDF (RD 52) et la rue de la Gare (RD 1111 et RD 120). L'accès à l'Hôtel-restaurant La Boîte à Sel restera possible.

### **Application SAUV life : l'application destinée à sauver des vies**

Il s'agit d'une application géolocalisée pour permettre une intervention rapide de citoyens sauveteurs volontaires en attendant l'arrivée des secours.

Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal L 100-05 / 00004

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé